

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS39

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Taite, Mme Corneloup et M. Lepers

ARTICLE 37

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.